



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-285

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-12-16-00002 - ARRETE 2024-DOS UAPB-0094 portant modification de la composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-16-00002

ARRETE 2024-DOS UAPB-0094 portant
modification de la composition du Comité de
Protection des Personnes OUEST I

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

**ARRETE 2024-DOS-UAPB-0094
portant modification de la composition
du Comité de Protection des Personnes OUEST I**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;

VU l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la candidature de Madame CHEMROUK Yasmine réceptionnée le 28 novembre 2024 ;

VU la candidature de Madame TOPOROWSKI Emma réceptionnée le 28 novembre 2024 ;

VU la candidature de Madame SIVAD épouse BERNAUD Anne complétée le 3 décembre 2024 ;

VU la candidature de Madame LAMACHERE Anne-Marie complétée le 9 décembre 2024 ;

VU la candidature de Madame DELEPINE Roselyne complétée le 12 décembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommées en tant que membre du Comité de Protection des Personnes OUEST I sis à l'hôpital Bretonneau - centre hospitalier universitaire de Tours – 2 boulevard Tonnellé – 37044 Tours Cedex 9, les personnes mentionnées dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Monsieur MARTIN Jean-Louis est désigné parmi ces membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'arrêté 2024-DOS-UAPB-0040 en date du 23 mai 2024 de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I est abrogé.

ARTICLE 6 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 décembre 2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

1^{er} COLLEGE
Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine,
Monsieur MARIE Patrick
Monsieur LEPAGE Henri
Madame BONTE Stéphanie
dont au moins quatre médecins
Docteur SAUDEAU Denis
Docteur SCEMAMA DE GIALLULY Eric
Docteur MONTAGNON Bernard
Docteur LIONNET Benoît
Docteur HUTEN Noël
et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie
Docteur SALIBA Elie
Docteur ALISON Daniel
Docteur BERTRAND Philippe
Médecins spécialistes de médecine générale
Docteur JAMET Juliette
Pharmaciens hospitaliers
Madame BOURGOIN Hélène
Madame TOLLEC Sophie
Auxiliaires médicaux
Madame CARRIOT Michèle

2^{ème} COLLEGE
Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique
Professeur DEQUIN Pierre-François
Madame GUERIN-LEGRAND Valérie
Madame BERNAUD Anne
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale
Monsieur MARTIN Jean-Louis
Madame CHAUVIN DE RUFFRAY Marie-Emmanuelle
Monsieur MAZURIER Frédéric
Madame CHEMROUK Yasmine
Madame TOPOROWSKI Emma
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique
Madame MALIVOIR Bettina
Docteur CONTY-HENRION Odile
Madame LUCON Delphine
Représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique
Monsieur CARLIER Pierre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire
Madame BEAUCHAMP Dominique représentant l'association Touraine France Alzheimer 37
Madame AUMOND Catherine représentant l'association AIDES Orléans
Madame LAMACHERE Anne Marie représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancer
Madame DELEPINE Roselyne représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancer